

Questions orales

M. Danson: Un incident s'est produit impliquant l'un des groupes de dissidents, cela est manifeste. Je transmettrai volontiers la suggestion du député au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES**LA RÉOLUTION DE L'ONU SUR LE MAINTIEN DE LA PAIX AU SUD-LIBAN**

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): J'ai une question supplémentaire pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Lorsque l'honorable représentant a comparu devant le comité permanent des Affaires extérieures le 4 avril, il a reconnu que la résolution 425 sur les conditions régissant les opérations du maintien de la paix étaient trop vagues et qu'on se devait de les améliorer.

● (1432)

Je voudrais savoir maintenant si le Canada a demandé qu'on apporte des précisions à cette résolution et quelle a été l'attitude du Canada hier à la séance du Conseil de sécurité quand il a été question de porter de 4,000 à 6,000 l'effectif du contingent.

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas réellement vu le texte de notre intervention d'hier, mais d'après les entretiens que j'ai eus avec des fonctionnaires et avec nos représentants à New York, j'en déduis qu'effectivement, j'en suis même persuadé, nous avons fait valoir, en public comme en privé, les avantages qu'il y aurait à préciser la résolution.

Je pense que la difficulté c'est que nous souhaitons que ces précisions aillent dans un certain sens tandis que d'autres membres, tout en souhaitant également des précisions, ne poursuivent pas les mêmes objectifs que nous. En somme, comme je l'ai déjà dit devant le comité, ce à quoi doit parvenir le Conseil de sécurité, c'est d'élargir le plus possible le mandat de manière à tenir compte de tous les points de vue.

Nous continuerons à réclamer un mandat plus ferme, et nous continuerons également à réclamer le retrait complet des forces israéliennes du Liban. Je l'ai déjà dit, et je le répète, il s'agit là à mon avis d'une condition préalable à la stabilisation dans cette région; mais bien sûr, comme les Israéliens l'ont dit eux-mêmes, d'ici à ce que les troupes des Nations Unies soient en place, le retrait des leurs est dans une certaine mesure conditionnelle. Voilà pourquoi le secrétaire général a demandé un renfort de troupes, et j'ai été heureux d'apprendre ce matin qu'un certain nombre de pays avaient répondu à l'appel du secrétaire général et que des contingents additionnels seraient envoyés sur place. Je le dis parce qu'une fois qu'on aura assuré une plus grande stabilisation, il sera plus facile de passer à l'étape suivante et d'obtenir un mandat plus ferme.

M. Roche: Monsieur l'Orateur, ce que les Canadiens veulent savoir, c'est si le gouvernement canadien enverra d'autres contingents dans cette région ravagée par la guerre avant que la résolution ne soit modifiée pour répondre aux huit exigences fixées par le gouvernement canadien il y a quelques années, et

[M. McKinnon.]

assurer ainsi la sécurité des soldats canadiens participant à une mission de maintien de la paix.

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, sans vouloir le moins du monde entamer une controverse, je pense que la question fondamentale est celle de savoir si nous allons refuser de participer à des opérations de maintien de la paix tant que les huit fameuses conditions ne seront pas remplies. Ces conditions ont été énoncées il y a des années. Elles sont parfaitement valables, mais je signale au député et à la Chambre qu'à ma connaissance elles correspondent à une situation idéale qui ne s'est présentée dans aucune opération de ce genre entreprise jusqu'ici. La question se ramène donc à celle de savoir si, en situation non idéale, nous prêterons notre concours ou pas.

Quant à la partie plus précise de la question, les députés savent que nous avons une participation limitée à la fonction communications du groupe, et que nous n'avons pas l'intention non plus de déborder de cette fonction ou de prolonger notre participation au-delà des six mois pour lesquels nous nous sommes engagés auprès du secrétaire général. Je terminerai en disant que cela impose une tâche immense au secrétaire général, et comme il n'est pas toujours possible de satisfaire à toutes les conditions posées par tous les côtés avant d'intervenir, la chose se ramène donc à savoir si nous voulons apporter notre aide au mieux de ce qu'il est possible de réaliser, ou nous en laver les mains tout simplement.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE**LES MESURES GOUVERNEMENTALES DESTINÉES À RÉDUIRE LE DÉFICIT DU COMPTE**

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Les chiffres publiés par Statistique Canada font voir que les décaissements d'assurance-chômage de janvier et février de cette année se sont élevés à 971 millions de dollars, en hausse de 26 p. 100 sur l'an dernier, ce qui donne pour l'année civile en cours un total de cinq milliards. Quelles mesures nouvelles le gouvernement entend-il prendre pour réduire les décaissements d'assurance-chômage et diminuer le déficit du compte?

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le député sait que la loi sur l'assurance-chômage comporte une disposition d'indexation, en faveur de laquelle tous les partis ont voté en Chambre. Je signale également que le montant moyen de la prestation hebdomadaire est d'environ \$110. Avec l'augmentation du nombre des chômeurs cette année, les décaissements sont un peu plus élevés. Mais aggraver encore la chose en prétendant que cette situation s'étendra sur l'année entière ne rend pas justice au programme.

M. Clarke: Monsieur l'Orateur, comme le taux de chômage découle directement de la conjoncture économique, est-ce que le ministre a pu ou va consulter son collègue le ministre des Finances, qui semble satisfait d'un fort taux de chômage?